Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026055-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (29) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M BRIAND, Mme LECOQ, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (4) : M DELORME, M AYEL, M PEPIN, et Mme FRIOT, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (4) M DELORME a donné procuration à Mme DESSABLES.
M AYEL a donné procuration à M BANI.
M PEPIN a donné procuration à M BRIAND.
Mme FRIOT a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme TALON a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.055 Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine – Approbation – Autorisation de signature

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale ;
- **VU** la délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de conventionner avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour bénéficier des missions facultatives proposées par cet organisme ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention ou modification à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026055-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve les termes de la convention à conclure entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine concernant d'utilisation des missions facultatives ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 29
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 33
Votes Pour 33
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 20 mai 2026

Sébastien COLLET
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Emeline TALON
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/05/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/05/26

Par le service affaires générales